



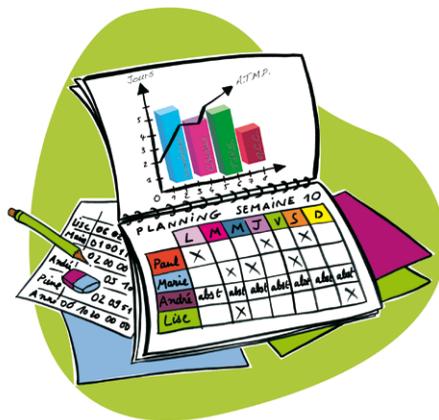
## Formation à la prévention des risques professionnels des acteurs du secteur de l'aide et du soin à domicile

## La prévention des risques professionnels, des enjeux majeurs

Lombalgies, troubles musculosquelettiques (TMS), accidents de plain-pied, chutes de hauteur, risques psychosociaux, risques infectieux, risques chimiques, accidents de la circulation...



La structure doit faire face non seulement au coût humain et financier, mais aussi aux perturbations de son fonctionnement (absentéisme) et aux difficultés pour remplacer les personnels en arrêt de travail ou en incapacité.



18 570 accidents du travail  
1 210 maladies professionnelles  
2 690 accidents de trajet  
sont à l'origine de  
**2 millions de journées  
de travail perdues,**  
soit l'équivalent de 9 300 emplois  
à temps plein

(code NAF 8810A, 2017)

### Obligation réglementaire

L'article L. 4121-1 du Code du travail prévoit que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels,
- des actions d'information et de formation,
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

## La formation, un vecteur de diffusion des connaissances et bonnes pratiques en prévention

Les représentants des employeurs du réseau Prévention ainsi que du secteur de l'aide et du soin à domicile sont convaincus du rôle essentiel de la formation à la prévention des risques professionnels pour mieux appréhender leurs situations de travail.



## Des compétences au service de l'ensemble des acteurs de la structure

### Responsable de la structure



### Intervenant APS-ASD<sup>2</sup> ou Prap 2S<sup>3</sup>



### Animateur AP-ASD<sup>1</sup>



La démarche de prévention permet d'améliorer les conditions de travail et de préserver la santé des salariés tout en contribuant à la qualité des soins, au confort des personnes accompagnées et au bon fonctionnement du collectif de travail.

1. Animateur prévention – aide et soin à domicile.

2. Acteur prévention secours – aide et soin à domicile.

3. Prévention des risques liés à l'activité physique – secteur sanitaire et médico-social.

## Des formations certifiées par le réseau Prévention<sup>4</sup>

21 heures (3 jours modulables)



### Pour l'intervenant

#### APS-ASD, une double compétence : prévenir et secourir

La compétence prévention vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Acteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de la prise en charge et de la sécurité des personnes accompagnées. La compétence secours vise à rendre tout intervenant à domicile capable de développer un comportement adapté en cas d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

ou

21 heures (3 jours modulables)

### Acteur Prap 2S

Les compétences visent à rendre tout soignant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité professionnelle auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles. Elles visent aussi à accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

**Cette formation est préconisée pour les soignants déjà titulaires d'une compétence secours (FGSU<sup>5</sup>).**

4. La formation APS-ASD est éligible au compte personnel de formation.  
5. Formation aux gestes et soins d'urgence.

3 + 3 jours



### Pour l'animateur prévention (responsable de secteur, infirmier coordonnateur...)

Chargé de l'animation de la démarche de prévention sous la responsabilité du responsable de structure, il conduit cette démarche en s'appuyant sur les retours des acteurs prévention. Il bénéficie d'un accompagnement individualisé au sein de la structure dans le cadre de sa formation.

1 jour



### Pour le dirigeant de structure

Au regard des enjeux de la prévention des risques professionnels, la formation vise à permettre d'initier et de piloter une démarche de prévention efficiente.

**Les formations sont dispensées par des formateurs formés et certifiés par l'INRS, elles ne peuvent être organisées que par des organismes de formation habilités par le réseau Prévention (liste sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).**



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

Édition INRS ED 7404

2<sup>e</sup> édition • septembre 2019 • 4 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2468-1

Dessins : © Maylis Agopian. Mise en pages : Sophie Boulet. Imprimé par Colorteam

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube



in